

# REGLEMENT & INFORMATIONS

## Préambule

La **GIGAWATT** est une épreuve pédestre entre l'aménagement hydroélectrique de Yaté et le site des Bois du Sud à Ouénarou. Elle est proposée par ENERCAL qui a confié son organisation et sa direction de course à Challenge Organisation.

Dans ce cadre, Challenge Organisation a défini le présent règlement qu'il fait appliquer.

## 1/ PRINCIPE DE L'ÉPREUVE

La 27ème édition de la **Gigawatt** se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> août 2021.

4 parcours différents de 3 km (Gigajeunes), 10 km, 20 km ou 30 km sont proposés :

> Les 4 **parcours** répondent aux principes suivants :

- Participation par **équipe de 2** personnes : hommes, femmes ou mixte.

- **Départ du barrage de Yaté.**

- Convocation à 7h00 précise au barrage

*ATTENTION : la piste d'accès au barrage sera fermée de 7h30 à 8h45.*

- Départ des 3km Gigajeunes = 7h45

- Départ des 30km = 7h50

- Départ des 20km = 7h55

- Départ des 10km = 8h00

> La Gigajeunes de **3km** est une course classée pour les équipes de personnes nées entre 2006 et 2009. Elle est ouverte à tous comme parcours de découverte aux personnes nées en 2009 et avant.

Les participants sont convoqués soit à l'arrivée des 10km (pour ceux qui prennent la navette) au plus tard à 6h30 ou au barrage avant 7h00.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de la Gigawatt (<http://www.gigawatt.nc>) et celui de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>).

## 2/ REGLES DE COURSE

### 2.1 - Balisage

Le parcours se réalise sur un itinéraire entièrement balisé. Il est **OBLIGATOIRE** de suivre le balisage.

### 2.2 - Âge de participation

- **GigaJeunes 3km** : né en 2009 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **10 km** : né en 2005 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).
- **20 km**: né en 2003 ou avant.
- **30 km**: né en 2001 ou avant.

Les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours.

### 2.3 - Certificat médical

Sans certificat, il est possible de prendre le départ de la GigaJeunes et du parcours de 10 km en formule découverte, non chronométrée et non classée.

Pour être chronométré sur la GigaJeunes et le parcours de 10 km et pour participer aux parcours 20 km et 30 km, il faudra obligatoirement fournir un certificat médical de non contradiction à la pratique de la course à pied en compétition ou une licence sportive valide avant la date de clôture des inscriptions.

La participation à une course chronométrée de la GigaWatt est donc soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant

de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne et de télécharger votre certificat médical ultérieurement (au plus tard le mercredi 28 juillet à 23h59).

Tous les certificats médicaux et licences sportives seront vérifiés individuellement.

#### **2.4 - Matériel obligatoire**

- **chaussures fermées**
- **1,5 litres d'eau minimum (uniquement 10, 20 ou 30 km)**

#### **2.5 - Ravitaillement**

Des ravitaillements en eau sont prévus à chaque Point de Contrôle (PC) et chaque point de ravitaillement.

Afin de préserver l'environnement et limiter les déchets sur la **Gigawatt**, chaque participant devra être muni d'un gobelet lors de la course ou à défaut d'une gourde qui pourra être remplie aux ravitaillements. Aucun gobelet ne sera remis à l'inscription, ni disponible sur les points de ravitaillement.

#### **2.6 - Classement**

Vous ne pourrez être classés et récompensés qu'après franchissement de la ligne d'arrivée des deux membres de l'équipe **en même temps** et sur la distance à laquelle vous vous êtes inscrits, mais, vous pouvez toujours continuer...pour le fun !

3. - Heure limite de passage : pour des raisons de sécurité, les heures limite de passage suivantes ont été fixées :

**Participants au 20 km : heure limite de passage aux 10 km : 10h00**

**Participants au 30km : heure limite de passage aux 10 km : 10h00**

**et au 20 km : 12h00.**

### **3/ DROITS D'INSCRIPTION**

#### **3.1 - Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne sur le site [www.gigawatt.nc](http://www.gigawatt.nc) (règlement par carte bancaire) ou au magasin Terre de running situé au quartier latin (règlement par chèques ou espèces uniquement)

**Date limite d'inscription : MERCREDI 28 juillet à minuit (vendredi 23 juillet pour les CE)**

#### **3.2 - Tarifs :**

Tarif unique pour les 3 km: **2 500 F** /pers

Tarif pour les 10, 20 ou 30 km: **3 500 F** /pers

Tarif réduit CE (à partir de 5 équipes, uniquement par mail) et mineurs : **3 000 F**/pers

Les tarifs comprennent :

- L'inscription à la course
- Le transport en navette du parking d'arrivée de la course choisie au départ
- Un tee shirt à l'effigie de la Gigawatt

Les inscriptions peuvent se faire en une fois pour l'équipe ou les deux membres de l'équipe

peuvent s'inscrire séparément.

### **3.3 - Conditions :**

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition ou une licence d'athlétisme (sauf pour la formule découverte sur la Gigajeunes ou le parcours des 10 km, non classé)
- payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque le participant a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

En vous inscrivant, vous attestez sur l'honneur que les informations nominatives fournies sont exactes. En cas de fausses informations, vous serez seul responsable des conséquences qui pourraient en découler.

### **3.4 - Assurance :**

Il est fortement conseillé aux participants de souscrire une assurance individuelle accident.

### **3.5 – Dommage matériel :**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **3.6 – Modification / Remboursement :**

Lorsque vous vous inscrivez à la Gigawatt, vous avez la possibilité d'annuler votre participation. Pour cela, envoyez un mail à l'adresse [challenge-org@canl.nc](mailto:challenge-org@canl.nc). La carte bancaire utilisée pour la transaction sera directement re-créditée (exceptés les frais bancaires à hauteur de 7% du prix du billet).

Vous avez aussi la possibilité de changer les informations nominatives et donc d'effectuer vous-même un remplacement du coureur inscrit.

**ATTENTION :** Ces procédures sont valables uniquement **avant la clôture des inscriptions** (le mercredi 28 Juillet à 23h59). Passé ce délai, et quelles qu'en soient les raisons, les demandes de report et de remboursement ne seront plus traitées.

Toutefois, il est possible de **remplacer un absent jusqu'au vendredi 30 juillet au soir**. La demande doit se faire uniquement par mail ([challenge-org@canl.nc](mailto:challenge-org@canl.nc)) en transmettant le titre de paiement de la personne à remplacer.

**AUCUN REMPLACEMENT NE SERA ACCEPTÉ PASSÉ CE DÉLAI ET LE JOUR DE LA COURSE.**

## 4/ DOSSARDS

### 4.1 Récupération

Vous devez **IMPERATIVEMENT** récupérer vos dossards avant de vous rendre au départ. Pour cela, rendez-vous au siège d'ENERCAL, 87 av du General De Gaulle, à l'Orphelinat, un des jours suivants :

- Jeudi 29 Juillet : 15h à 18h
- Vendredi 30 Juillet : 8h à 18h
- Samedi 31 Juillet : 8h à 11h

Le retrait se fera obligatoirement pour le binôme et non pas individuellement.

Le retrait par la famille ou des amis est autorisé avec une pièce d'identité d'un des participant.

### 4.2 Utilisation

Les dossards doivent être visibles en permanence et en totalité pendant tout le parcours. Ils doivent donc être toujours positionnés au-dessus de tout vêtement et ne peuvent en aucun cas être fixés sur le sac ou une casquette.

Les dossards sont équipés de 2 puces électroniques et serviront à détecter chaque participant pour établir un chronométrage électronique.

Pour être en bon état de marche, ils ne doivent donc en aucun cas être pliés.

Tout élément (sangle de camelbak, sac, sangle ventrale) doit être placé sous le dossard.

La prise de temps est très précise (au 1/100ème) et automatique, ce qui permettra de distinguer deux coureurs qui arriveraient quasiment en même temps. Le temps et le classement seront définis de façon automatique et sans négociation.

## 5/ ACCES ET NAVETTES

Pour vous rendre sur les lieux de course, prendre la direction Mont Dore puis Yaté.

**Des navettes** vous conduiront au départ (barrage de Yaté) à partir du lieu d'arrivée de la course à laquelle vous vous êtes inscrits (où vous aurez garé votre véhicule).

**ARRIVEE 30 KM** : vous devez garer votre véhicule aux **Bois du Sud** (1h15 depuis Nouméa)

**ARRIVEE 20 KM** : vous devez garer votre véhicule au **Marais KIKI** (1h30 depuis Nouméa)

**ARRIVEE 10 KM** : vous devez garer votre véhicule au **pont de la Madeleine** (1h45 de Nouméa)

**Gigajeune 3KM** : vous devez garer votre véhicule à **l'arrivée des 10KM** au **pont de la Madeleine** (1h45 de Nouméa). A la fin de la course, une fois le dernier participant de la GigaJeune arrivé, une navette ramènera les participants à l'arrivée des 30km où des personnes de l'organisation s'occuperont des enfants non accompagnés. Les adultes accompagnant des enfants ont la possibilité de descendre du bus au parking de leur choix.

Les parkings seront indiqués par des panneaux et/ou par des bénévoles, merci de respecter les consignes qui vous seront données pour vous stationner.

**ATTENTION ! LES DERNIERES NAVETTES POUR LE BARRAGE PARTIRONT  
À 6H30 pour les 3/10/20/30km**

## 6/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions durant le trail peuvent être difficiles (vent, froid, chaleur, pluie, galets glissants...). Un bon entraînement est nécessaire pour participer aux parcours des 20 et 30 km (sportif averti).

La participation à la **Gigawatt** entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de l'évènement.

### 6.1 - Condition médicale

Un certificat médical, datant de moins d'un an, de non contre-indication de la course à pied de type trail en compétition OU une licence d'athlétisme est obligatoire pour participer aux courses chronométrées. Si vous ne fournissez pas de certificat médical valide au moment de votre inscription, vous ne pourrez pas faire la course sur les parcours 20 km et 30 km ou ne serez ni chronométré ni classé sur le parcours 10km et la Gigajeunes de 3km.

Tous les certificats médicaux seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisées à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 3 ; 10 ; 20 ou 30 km, en montagne.

Vous acceptez les présentes règles de course et acceptez de participer sous votre entière responsabilité. Vous renoncez à toute poursuite contre les organisateurs de l'évènement.

## Handisport

Les épreuves sont ouvertes aux athlètes handisports debout et pouvant courir, sur présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de type trail, à télécharger au moment de l'inscription.

Nous vous recommandons soit le parcours plat Gigajeunes de 3km soit le parcours de 10km, qui est beaucoup moins accidenté.

Les personnes malvoyantes doivent être accompagnées par un guide (participation gratuite pour le guide). Il n'y aura pas de classement dédié mais des tarifs spéciaux sont mis en place (3000 cfp au lieu de 3500 cfp). Pour en bénéficier, contactez le 25 35 11 ou [challenge-org@canl.nc](mailto:challenge-org@canl.nc).

## **6.2 – Respect du parcours**

Il est strictement **interdit de s'éloigner des chemins balisés** quelle qu'en soit la raison. Si vous vous éloignez volontairement du chemin balisé vous n'êtes plus sous la responsabilité de l'organisation.

Il est de même interdit de couper un sentier, afin d'éviter l'érosion et la dégradation des sites naturels.

Sur les parties du parcours qui empruntent la voie publique, vous devrez vous conformer aux règles de sécurité imposées par l'organisateur, et vous serez seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

## **6.3 - Sécurité et assistance médicale**

> **Les postes de secours**, implantés à divers points des parcours, sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation.

> **Les secouristes** sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront en danger.

En faisant appel à un médecin ou un secouriste vous vous soumettez de ce fait à son autorité et vous vous engagez à accepter ses décisions.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés seront mis en œuvre, y compris hélicoptères. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est de votre ressort de constituer et présenter un dossier à votre assurance personnelle dans le délai imparti.

Pour faire appel aux secours, vous pouvez:

- vous présenter à un **poste de secours**,
- appeler le **numéro d'urgence (97.34.88)** figurant sur votre dossard ;
- faire appeler le **numéro d'urgence** par une autre personne.

**Vous avez l'obligation de porter assistance à toute personne en danger** et de prévenir les secours.

#### **6.4 - Postes de contrôle et postes de ravitaillement :**

Un contrôle de dossard peut être effectué à tout poste de contrôle.

#### **Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement :**

Les postes de ravitaillements proposeront de l'eau, des boissons hygiéniques et des fruits.

Afin de limiter les déchets sur la course et de préserver l'environnement, aucun gobelet ne sera distribué aux ravitaillements. Vous devez apporter votre gobelet personnel ou une gourde.

Des **bacs de tri des déchets** sont mis en place aux arrivées et sur les points de ravitaillement, merci de respecter l'usage de chaque bac lorsque vous jetterez vos déchets.

#### **6.5 - Abandon et rapatriement :**

Sauf blessure, **vous ne devez pas « abandonner » ailleurs que sur un poste de contrôle.**

Vous devez alors prévenir le responsable de poste, qui vous indiquera comment retourner à votre zone d'arrivée en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser **l'organisateur** devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

## **7/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID**

**En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...), le raid sera annulé. Les inscriptions seront alors remboursées (excepté les frais bancaires à hauteur de 7% du billet)

## **8/ REMISE DES PRIX ET DES RECOMPENSES**

Un t-shirt est offert par ENERCAL à chaque concurrent à l'arrivée de sa course (3, 10, 20 ou 30 km) sur présentation de son dossard et dans la limite des tailles et stocks disponibles.

Pour les parcours de 10, 20 et 30km, les trois premières équipes de chaque catégorie (femmes, hommes, mixte) sont récompensées par ENERCAL.

Sur le 10km, une récompense supplémentaire est attribuée par catégorie aux 3 meilleures équipes composées de deux jeunes nés entre 2005 et 2004 (cadets).

Sur le 3km sont récompensés les 3 premières équipes composées de jeunes nés entre 2007 et 2006 (minimes) et les 3 premières équipes composées de jeunes nés entre 2008 et 2009 (benjamins).

La remise des prix se fait sur le site des Bois du Sud, dès vérification des résultats, vers 13h.





## 9/ RESTAURATION

Des stands de restauration sont proposés sur le site des Bois du Sud.

## 10/ IMAGE

Par sa participation à la **Gigawatt** chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre de la **Gigawatt** en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**La participation à la Gigawatt implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.**

## RENSEIGNEMENTS :

Web : [www.gigawatt.nc](http://www.gigawatt.nc) ou facebook : La Gigawatt ENERCAL  
Challenge Organisation: 3 impasse Uitoe - BP 9131- 98807 Nouméa - Tel : 25 35 11  
Web: [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc) / email: [challenge-org@canl.nc](mailto:challenge-org@canl.nc)